


Notification à la CBFA, en vertu de l'article 74, § 6, de la loi du 1er avril 2007, des personnes qui détiennent de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société cotée sur Eurolist, Alternext by Euronext ou sur le marché libre

La présente notification doit être transmise à la CBFA par **lettre recommandée** avec accusé de réception à l'attention de Mme N. Friche et de M. G. Delaere.

 rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles

Ce document est aussi disponible en [néerlandais](#) et en [anglais](#).

1. Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus de concert

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE s.a.

2. Identité complète de la personne physique ou morale qui détient de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote de l'émetteur mentionné au point 1

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique) ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE s.a.

a) Personne physique

b) Personne morale¹

○ Numéro d'entreprise
BE. 0 403.207.521

○ Personne de contact (Nom & téléphone)
PAQUOT Guy

Adresse : 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17

Téléphone : 02/227.54.50

3. Identité complète de la/des personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime de la personne morale déclarée au point 2. b)

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique) PAQUOT Guy

a) Personne(s) physique(s)

b) Personne(s) morale(s)

○ Numéro d'entreprise
BE. 0

○ Personne de contact (Nom & téléphone)

Adresse : 1310 La Hulpe, rue Cornelis 1

Téléphone : 02/227.54.50

¹ Ou construction similaire (cf. art 74, § 5, 2°, de la loi du 1er avril 2007).

4. Chaîne de contrôle

Guy PAQUOT, Associé Gérant de FINGAREN s.c.a. 86,48 % ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE s.a. 16,79 % CIE DU BOIS SAUVAGE s.a.

5. Action de concert

La personne morale ou physique reprise au point 2 déclare par la présente notification

- agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui coopèrent avec l'offrant, avec la société visée ou avec d'autres personnes, sur la base d'un accord, formel ou tacite, oral ou écrit, visant à obtenir le contrôle de la société visée, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle de la société visée (article 3, § 1^{er}, 5^o, a), de la loi du 1^{er} avril 2007).
- agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la société en question (article 3, § 1^{er}, 5^o, b), de la loi du 1^{er} avril 2007).
- être liée à d'autres personnes physiques ou morales (article 3, § 2, de la loi du 1^{er} avril 2007).

6. Identité des parties agissant de concert

SINORAIL s.a. (NN 0889.206.720) domiciliée à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17

7. Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par la personne déclarée au point 2

Nombre de titres avec droit de vote détenus	262.322 à la date du 1 ^{er} septembre 2009
Pourcentage	16,79 %

8. Annexe(s) à transmettre uniquement à la CBFA

Joindre une copie de l'accord d'action de concert.

9. Date et signature de la personne déclarée au point 2


Bruxelles, le 26 août 2009
PAQUOT Guy, Président et Administrateur délégué

Date et signature de la/des personne(s) déclarée(s) au point 3

Bruxelles, le 26 août 2009 PAQUOT Guy

Notification à la CBFA, en vertu de l'article 74, § 6, de la loi du 1er avril 2007, des personnes qui détiennent de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société cotée sur Eurolist, Alternext by Euronext ou sur le marché libre

La présente notification doit être transmise à la CBFA par **lettre recommandée** avec accusé de réception à l'attention de Mme N. Friche et de M. G. Delaere.

 rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles

Ce document est aussi disponible en [néerlandais](#) et en [anglais](#).

1. Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus de concert

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE s.a.

2. Identité complète de la personne physique ou morale qui détient de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote de l'émetteur mentionné au point 1

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

SINORAIL s.a.

a) Personne physique

b) Personne morale¹

○ Numéro d'entreprise
BE. 0 889.206.720

○ Personne de contact (Nom & téléphone)
PAQUOT Guy

Adresse : 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17

Téléphone : 02/227.54.50

3. Identité complète de la/des personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime de la personne morale déclarée au point 2. b)

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

PAQUOT Guy

a) Personne(s) physique(s)

b) Personne(s) morale(s)

○ Numéro d'entreprise
BE. 0

○ Personne de contact (Nom & téléphone)

Adresse : 1310 La Hulpe, rue Cornelis 1

Téléphone : 02/227.54.50

¹ Ou construction similaire (cf. art 74, § 5, 2°, de la loi du 1er avril 2007).

4. Chaîne de contrôle

Guy PAQUOT, Associé Gérant de FINGAREN s.c.a. 86,48 % ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE s.a. 100 % SINORAIL s.a. 26,49 %
CIE DU BOIS SAUVAGE s.a.

5. Action de concert

La personne morale ou physique reprise au point 2 déclare par la présente notification

- agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui coopèrent avec l'offrant, avec la société visée ou avec d'autres personnes, sur la base d'un accord, formel ou tacite, oral ou écrit, visant à obtenir le contrôle de la société visée, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle de la société visée (article 3, § 1^{er}, 5^o, a), de la loi du 1^{er} avril 2007).
- agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la société en question (article 3, § 1^{er}, 5^o, b), de la loi du 1^{er} avril 2007).
- être liée à d'autres personnes physiques ou morales (article 3, § 2, de la loi du 1^{er} avril 2007).

6. Identité des parties agissant de concert

ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE s.a. (NN 0403.207.521) domiciliée à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17

7. Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par la personne déclarée au point 2

Nombre de titres avec droit de vote détenus	414.000 à la date du 1 ^{er} septembre 2009
Pourcentage	26,49 %

8. Annexe(s) à transmettre uniquement à la CBFA

Joindre une copie de l'accord d'action de concert.

9. Date et signature de la personne déclarée au point 2

Bruxelles, le 26 août 2009
PAQUOT Guy, Président et Administrateur délégué

Date et signature de la/des personne(s) déclarée(s) au point 3

Bruxelles, le 26 août 2009 PAQUOT Guy